ORIGNY EN THIERACHE

Bulletin 40
Janvier 2018

Le mot de Madame le Maire

L'équipe du Conseil Municipal s'associe à moi, pour vous présenter ainsi qu'à vos proches, des vœux de santé, de bonheur et la réalisation de tous vos projets. Souhaitons que cette année 2018 soit placée sous de bons auspices pour la France et les Français.
Depuis 2014, la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales a été amputée de 1,5 milliards d'euros, puis de 10,7 milliards, entre 2015 et 2017. Après ces restrictions financières répétitives, la suppression surprise des emplois aidés CAE-CUI à la rentrée 2017 décidée en grande discrétion par le gouvernement, grèvera encore plus l'avenir déjà difficile des communes .

En résumé, face aux restrictions, les petites communes comme la nôtre n'ont d'autre porte de sortie que de rogner sur les dépenses de fonctionnement, englobant l'entretien des équipements, la masse salariale, le fonctionnement de l'école, l'aide aux associations, l'électricité, le chauffage, pour ne citer que ces postes de dépenses, sur lesquels on ne cesse d'économiser, car nous ne souhaitons ni trop réduire la voilure des investissements, ni augmenter massivement la fiscalité locale.
Lancer des projets en respectant un cadre budgétaire rigoureux et contraint, c'est cet objectif là, que nous nous sommes déjà efforcés d'atteindre en 2017 et il est bien évident que nous devrons poursuivre les mêmes efforts en 2018.
En 2017, les dépenses liées aux travaux d'investissement réalisés sont de 226 500€.
L'ensemble des dépenses engagées pour la réalisation de ces travaux est financièrement soutenu, par l'octroi de subventions de l'Etat et du département à hauteur de 53,32 %. La charge communale représentant une dépense nette de 120 759 €.

Quittons 2017 pour entrer en 2018

Voirie : - Les 3 ponts routes des fleurs sauvages, du Hélin et du grand faux, enjambant les voies Sncf seront rénovés.

- Réparations de voirie, rues de la gare et du Routy subventionnées respectivement à 49 et 47% par le département.

Travaux de maintenance :

- Remise aux normes des installations électriques, très vétustes, des vestiaires du stade municipal par une entreprise.
- Remise en état d'un logement communal
- Réunion de la salle informatique et du bureau de direction de l'école, pour créer une salle de restauration scolaire. Ces travaux seront effectués en régie.

Syndicat des eaux : Changement des conduites d'eau potable pont de la Cour et Chaudron centre.

SDIS : Construction de la nouvelle caserne des pompiers commencée début novembre 2017. La dépense intégrale est honorée par le Service incendie du département de l'Aisne.

Téléphonie : Implantation d'une antenne par l'opérateur FREE. Le pylône de 25 mètres s'élèvera au lieu-dit des Coutures, près de la station de pompage.

Je remercie tous les acteurs de la vie économique et associative d'Origny en Thiérache,
Souhaitons à Mr. René Pêcheux et à Mme Pascale Guerdoux, de profiter d'une belle et longue retraite bien méritée.
Bienvenue aux familles qui ont choisi notre beau village pour s'établir.
Ayons une pensée pour celles et ceux qui sont dans la peine, la souffrance et formons le souhait que 2018 leur apporte des conditions de vie meilleures.

Bonne et heureuse année à tous et merci pour la confiance que vous nous accordez.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

20 juillet 2017 :	**Elyne** de Emmanuel GONDREXON et de Anaïs DUCARNE
27 août 2017 :	**Maël** de Clément WATEAU et de Marion BERLEMONT
30 août 2017 :	**Stan** de Julien RAMELET et de Coralie GUERDOUX
08 novembre 2017 :	**Eliot** de David LARZILLIERE et de Agnès FLEURY
03 décembre 2017 :	**Joris** de James OGET et de Stéphanie DELIGNIERES

Erratum: Il fallait lire dans le bulletin 39, la naissance de Marceau de Pascal PELTIER et Jessica LAURENT.

MARIAGES

19 août : Mickaël DECUIR et Audrey CHOLET

16 septembre: Sébastien BRIDIER et Laura MEUNIER

Le 18 novembre: Jonathan HUMBERT et Mélanie ANSELME

DECES

15 août 2017 :	Patrick DUPONCELLE, 63 ans
17 août 2017 :	Mireille DELABY veuve HERBECQ, 89 ans, maison de retraite
10 septembre 2017 :	Jean-Marie VILLAIN, 68 ans, maison de retraite
30 septembre 2017 :	Jean-Paul BAILLEUX, 72 ans, maison de retraite
1er octobre 2017 :	Marie DEPERNET veuve PELZER, 87 ans,
17 octobre 2017 :	Serge ANDRÉ, 84 ans
12 novembre 2017 :	Edgard VERPOORTER, 87 ans, maison de retraite
19 novembre 2017 :	Raymonde LEROY épouse CHEMIN, 94 ans, maison de retraite
22 novembre 2017 :	Jacques MOREL, 78 ans
22 novembre 2017 :	André CHEMIN, 94 ans, maison de retraite
03 décembre 2017 :	Jean COUTURIER, 91 ans, maison de retraite
26 décembre 2017 :	Rolande LAFEUILLE veuve FONTBONNE, 95 ans, maison de retraite
28 décembre 2017 :	Lucette LEBÊGUE veuve GRICOURT, 83 ans, maison de retraite
30 décembre 2017 :	Philippe MARTINEZ, 47 ans

Compte rendu des conseils municipaux

Séance du 6 octobre 2017

Démission et remplacement d'un conseiller municipal.

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la démission d'un conseiller municipal en la personne de M. Philippe DEMARCQ, démission reçue en Mairie le 3 juillet 2017.
Conformément aux textes en vigueur, le suivant sur la liste à laquelle appartenait P. Demarcq remplace le démissionnaire. Madame Martine LAFOREST est donc conseillère municipale depuis cette date.

Travaux USEDA – Dossier 02-2017-0263-574 2 candélabres accidentés Place de la Gare

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet suivant : il s'agit de remplacer 2 candélabres accidentés place de la gare (par des camions y prenant un stationnement). Ils seront remplacés par une paire de candélabres placés au centre de la place et protégés à leur base par un rail adapté.
Cette opération sera assurée par l'USEDA pour un coût de 2 847.03 € HT qui, en application des statuts de l'USEDA, seront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter l'emplacement de ces nouveaux équipements et de verser à l'USEDA la contribution demandée.

Travaux USEDA – Dossier 02-2017-0637-574 1 mât accidenté Rue de la Maladrerie

Même procédure pour pourvoir au remplacement d'un mât accidenté Rue de la Maladrerie (EP 388).
Le coût total des travaux s'élève à 1 403.44 € HT**.** La contribution communale couvre la totalité de cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet.

Ces deux opérations seront prises en charge par l'assurance de la commune.

Demandes de subventions FDS pour l'année 2017 Rue de la Gare et Rue du Viaduc (2017_04247)

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du fond départemental de solidarité (FDS), Le Conseil Municipal
- Sollicite des subventions au titre du FDS de l'année 2017 pour les travaux suivants :

FDS17 ORIGNY EN THIERACHE VC25/27 DE LA GARE ET DU VIADUC
linéaire : 2000 m Coût du projet : 37 266.73 € Montant HT retenu : 37 266.73 €
type de travaux : voirie charge communale : 26 473.58 taux : 49%
montant de la subvention : 18 270.50€

-s'engage à affecter à ces travaux 26473.58 € sur le budget communal,
-s'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de la notification.

CC des Trois Rivières Approbation du montant des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation du montant des attributions de compensation.
-Vu le Code des Impôts et notamment son article 1609 -9 C,
-Vu le rapport définitif établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes des trois rivières en date du 21 mars 2017, notifié le 28 mars 2017 et approuvé par le Conseil Municipal d'Origny-en-Thiérache le 20 juin 2017.

-Vu le pacte financier et fiscal de la Communauté de communes adopté en date du 29 juin 2016 avec une mise en application dès l'exercice 2017.
-Vu la délibération N° 48/CC/2017 de la Communauté de Communes des 3 rivières relative à l'approbation du montant des attributions de compensation,

Le conseil municipale approuve la modification de compensation à l'unanimité.

CC des Trois Rivières; Schéma de mutualisation des services.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal d' Origny en Thiérache est appelé à se prononcer sur le rapport relatif au projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le Conseil Municipal,
-Vu l'article L5211-39-1 du CGCT ;
- Vu le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma de mutualisation joints à la présente ;
-Vu la réunion de présentation du projet de schéma de mutualisation du 22 mars 2016 ;
-Vu la délibération de la Communauté de communes des Trois-Rivières en date du 29 mars 2016 ;
Adopte les principes et les orientations du schéma de mutualisation ainsi que son mode de gouvernance.
Approuve la présidence de Mathieu Canon lors des Comités de Pilotage relatif à la mutualisation des services sur le territoire de la Communauté de communes des Trois-Rivières ainsi que le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma de mutualisation.

CC des Trois Rivières - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Madame le Maire donne connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion des finances de la Communauté des Communes des Trois rivières pour les exercices comptables 2012 et suivants.

Délégations au Maire en application de l'article L 2122-22 CGCT

Par délibération du 20 juin 2014 l'assemblée communale a attribué au Maire une délégation en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales. Cet article 2122-22 du CGCT a été complété et comprend désormais 28 alinéas avec notamment la possibilité de solliciter des subventions au nom de la Commune.
Madame le Maire propose de compléter la délégation pour tenir compte de ces modifications. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner délégation au Maire, pour la fin de la durée du mandat, dans les conditions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Convention de partenariat entre la commune de Origny en Thiérache et Quick Multi Services

Madame Le Maire présente à l'assemblée délibérante la convention de partenariat qui sera établie entre la Commune et l'Association Quick Multi Services pour un projet du chantier d'insertion Itinérant.
Une convention de partenariat précisant les engagements réciproques de l'Association et de la commune est établie pour les travaux de réfection du mur extérieur de l'église du Chaudron coté école.
Elle précise que la convention définit les modalités techniques, juridiques et financières de l'intervention.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Décide de confier la mission de réhabilitation de ce petit patrimoine à L'Association.
Approuve le contenu de la convention de partenariat établie entre l'Association Quick Multi Services et la commune.

Autorise Mme le Maire à signer cette convention pour les travaux cités ci-dessus et tout document s'y rapportant.
S'engage à fournir à l'équipe du chantier d'insertion le matériel et les matériaux dont elle aura besoin pour mener à bien cette action, ainsi qu'un local chauffé pour la pause déjeuner et des sanitaires.
Il est précisé que le financement de cette opération, soit 1 000€, est prévu au budget.

Adhésion AISNE PARTENARIAT VOIRIE

Le dispositif AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018_2025 (APV) remplacera au 1er janvier 2018 le FDS clôturé fin décembre 2017.
Le Conseil municipal,
-Vu le nouveau règlement AISNE PARTENARIAT VOIRIE 2018-2025, adopté par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,
-Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,
Décide d'adhérer à AISNE PARTENARIAT VOIRIE pour la période 2018-2025 et s'engage à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans le dit règlement.

Séance du 15 décembre 2017

Travaux USEDA – Dossier 02-2017-0945-574 1 lanterne vandalisée rue Adrien SAUNOIS

Comme pour les dossiers USEDA du conseil du 6 octobre présentés ci-dessus, Madame le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le remplacement d'une lanterne vandalisée rue Adrien Saunois. (EP 21)
Le coût total des travaux s'élève à 703.42 € HT.
Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'opération.
Comme pour les 2 dossiers cités, l'assurance devrait prendre en charge cette dépense.

Mise en place d'une ligne de trésorerie en 2018

Pour pouvoir financer les travaux à engager en début d'année 2018, à savoir: Réfection des 3 ponts SNCF, travaux de Voirie rue du Viaduc et rue de la Gare, Madame le Maire présente une demande de financement par l' ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :
1° - Prend en considération et approuve le projet qui leur est présenté,
2° - Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90 %.
Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 %
3° - Ouvre au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,
4° - Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
5° - Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mme Le Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Rappel du contexte et références : un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.
Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.
Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.
Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.
Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Motivation et opportunité de la décision

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir pour 2018 les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	Subventions attendues
2018 A	3 ouvrages d'art SNCF	80 000 €	70 000 €	10 000 €	FDS: 30955 € DSIL:18953 €
2018 B	VC 27 rue du Viaduc	40 000 €	30 000 €	10 000 €	APV 11 421 €
2018 C	VC 30, rue de la Gare	60 000 €	40 000 €	20 000 €	FDS 18 270 €

Ces dépenses seront financées par le FCTVA, des subventions FDS, des subventions DSIL et l'autofinancement (pas d'emprunt).
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

Demandes de subventions AISNE PARTENARIAT VOIRIE APV

Le Conseil Municipal de la Commune sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants : Voirie, VC 27, rue du Viaduc. Longueur 1348 m. Coût HT, 24300 € et TTC, 29760 €.
IL s'engage à affecter à ces travaux 29160 € sur le budget communal et à réaliser ces travaux dans un délai de 2 ans dès la notification de la subvention.

CC des Trois Rivières Délégation du droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Rivières en date du 12 décembre 2017 et donne pouvoir à Madame le Maire pour exercer, autant que de besoin, le droit de préemption urbain sur la commune dans le respect du cadre de la délégation et pour faire le nécessaire et signer toute pièce administrative.

Délibération budgétaire modificative
Sur proposition du Maire, l'assemblée décide de modifier comme suit les crédits ouverts sur l'exercice 2017
Fonctionnement : Dépenses Article 739211 (040) attribution de compensation + 1000 €
Recettes Article 7788 Remboursement assurances +1000 €

Logement 29 rue de Vervins Montant du loyer
Ce logement est susceptible d'être mis en location dans le courant de l'année prochaine. Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer le loyer à 500 € par mois, à compter du 1er janvier 2018.

Adaptation du régime indemnitaire au 1er janvier 2018
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide que le régime indemnitaires des agents communaux sera adapté aux nouvelles règles en vigueur à compter du 1er janvier 2018.
Les montants actuels, par agent et par grade, ne seront pas augmentés

Festivités de fin d'année

Noël des ainés

Comme chaque année , le centre communal d'actions sociales a gâté les ainés de la commune. Le samedi 9 décembre, ils étaient invités à un concert de l'harmonie municipale qui produisit pour l'occasion un beau programme sur le thème du Mexique. On a cru entendre Luis Mariano chanter « Mexico »... Mais on a reconnu également bien d'autres musiques connues dont plusieurs chansons de Gainsbourg.. Ce concert s'est terminé par un beau choix de chants de Noël connus des plus jeunes comme des plus anciens, « Les anges dans nos campagne », « Mon beau sapin » etc. Il est néanmoins regrettable qu'il n'y ait eu qu'un public trop clairsemé pour profiter de ce beau temps musical préparé avec générosité par notre harmonie.

Venait ensuite le moment de la distribution des colis de Noël davantage fréquenté! C'est quelques 280 colis qui ont été préparés et généreusement garnis. Divers gâteaux, conserves et même une demi bouteille de Champagne les composaient, de quoi assurer un beau repas de fête.

Noël des enfants

Assistance beaucoup plus nombreuse et dynamique le lendemain pour le « Noël » des enfants de la commune.

Comme chaque année, le comité des fêtes proposait aux enfants et leur famille un spectacle très animé.

C'est le chanteur Vincent Horcholle, de l'association Farandole, qui a proposé autant un spectacle qu'une animation où les enfants étaient invités à participer et l'ont fait avec beaucoup d'enthousiasme et de spontanéité. Ils étaient sollicités sur scène pour ouvrir les fenêtres d'un calendrier de l'avent géant et découvraient ainsi divers objets ou personnages, ceux ci offraient au chanteur des thèmes de chansons qu'il interprétait alors avec le soutien spontané des enfants.

Après ce spectacle très bien accueilli par l'assemblée un digne représentant du père Noël faisait son entrée sous les cris de joie des enfants. S'en suivirent séances de photos et distribution d'un beau sachet de friandises à tous les enfants présents.

Toute l'assemblée pouvait alors profiter d'un généreux buffet offert par le comité des fêtes et fort bienvenu en ce dimanche où la neige avait fait sa première apparition.

Echos du SCO

Félicitations à Alain et Patrick DEGOIS qui, en octobre, ont reçu la médaille d'or de la fédération départementale de football.
Elle récompense une soixantaine d'années d'investissement dans le club aurinien. Ils ont d'abord été joueurs, jusqu'à 45 ans pour Alain et 53 ans pour Patrick. C'est ensuite dans la gestion du SCO qu'ils se sont investis. Alain, après un temps vice-président est le Président du club depuis 1989. Patrick a eu une carrière analogue au club des supporters. Gérer le SCO est un gros investissement: organiser les rencontres en championnat, en coupe, voire en gala, rechercher des sponsors, entretenir les vestiaires, animer le club des supporters, etc

C'est ainsi beaucoup de temps donné pour faire vivre le football dans notre commune. Merci à eux tout particulièrement et aussi à tous ceux qui participent également à l'animation du SCO.
Coté terrain. La saison est maintenant bien avancée. Avec beaucoup de sang neuf suite à l'arrivée d'un nouvel entraineur, l'équipe fanion est en tête de son groupe et vise la montée en 2ième catégorie. Les équipes B et C sont, elles, en grosses difficultés dans leurs groupes respectifs. Les regroupements des U17 avec Vervins, des U15 et U13 avec Hirson garantissent des effectifs suffisants et davantage d'émulation. Il n'y a plus d'équipes féminines, faute d'effectifs suffisants mais les quelques persévérantes ont rejoint les équipes de garçons. Au-delà des résultats variés, la pratique de ce sport est pour nos jeunes une bonne activité physique mais aussi une bonne école de la vie sociale, du respect des règles et des personnes et nous en remercions vivement les membres de l'association qui donnent beaucoup de temps et d'énergie pour dynamiser ce club aurinien.

Club des ainés

Le club des ainés, très actif, sous la direction de Bernadette Duchène, a lui aussi anticipé les fêtes de fin d'année par son repas de Noël le 14 décembre. Une centaine de convives réunis autour de tables décorées pour la circonstance ont pu apprécié un excellent repas où un chapon aux truffes donnait sa couleur festive au menu. Entre chaque plat, les amateurs de danse profitaient des airs d'accordéon de Thomas Vandewaeln pour se faire plaisir.
C'est plusieurs fois l'an que cette association invite à un repas festif. Mais c'est aussi tous les quinze jours que se réunissent les amateurs pour diverses activités conviviales comme jeu de cartes, coutures et autres. Chaque trimestre on fête également les anniversaires des adhérents. Ainsi toutes les occasions sont bonnes pour proposer aux adhérents des animations qui divertissent et permettent des rencontres indispensables pour conserver des liens avec la communauté sociale.

Harmonie municipale

L'harmonie municipale, une fois encore, s'est montrée très active en cette fin d'année.
Il y eu en particulier, comme l'an dernier, une journée de formation le dimanche 8 octobre organisée par la fédération des sociétés musicales de l'Aisne, assistée par l'harmonie. Des musiciens étaient venus de diverses formations de l'Aisne et du Nord pour participer à cette journée. Le matin a été consacré à une étude par pupitre, clarinettes, flûtes et saxophones. Après une nouvelle séance de travail, l'après midi se terminait par une audition en présence

d'élus, des familles et de leurs amis. Le président de la FSMA formulait à l'issue de cette journée divers remerciements dont ceux adressés à la commune et à son maire, pour leur accueil ainsi qu'à l'harmonie pour son investissement dans la réussite de **cette journée « bois »**.
Le 11 novembre, comme d'habitude, l'harmonie a participé aux commémorations sous une pluie battante... qui pénétrait les instruments autant que les vêtements. La Marseillaise brillamment interprétée autour du monument aux morts a été reprise avec cœur par les courageux écoliers présents sous la direction de Mr Lecerf, directeur de l'école. Et enfin, ce fut le rituel de fin d'année avec **le concert à la population le samedi 9** décembre à l'occasion du Noël des ainés de la commune et **la Sainte Cécile** le samedi suivant.

L'harmonie participa d'abord à la messe célébrée par l'abbé Jean Charles Delattre en rehaussant la célébration par quelques belles pièces musicales: « La marche du gouverneur, Au pays Rhénan, Amazing Grâce » pour terminer par deux chants de Noël. Ce fut ensuite à la salle polyvalente la remise des médailles aux musiciens honorés. Récompense fédérale, insigne bronze pour Véronique Labilloy (5 ans de service en ensemble). Insigne argent (10 ans) pour Léa Bureau et Lise Rudy toutes au pupitre de clarinette. Insigne Or pour Stéphane Josquin (35 ans de service) au pupitre de basse sib.

Ce dernier est entré à l'harmonie en septembre 1982 après avoir suivi sa formation en solfège et instrument à l'école de musique d'Origny. Bravo à ces récipiendaires et merci à tous les musiciens et à leur chef de musique, Mme Leclerc, pour leur travail assidu et les moments musicaux qu'ils offrent dans toutes ces circonstances au public aurinien qui n'en profite sûrement pas assez...

Rentrée scolaire

En évoquant la rentrée scolaire, on pense à la reprise après les fêtes qui ne s'est surement pas faite sans quelques difficultés de réveil. Oubliés les levers tardifs, les chocolats et les paquets à ouvrir. Il faut à nouveau fermer le cartable ! C'est quelques 134 élèves qui ont ainsi repris la direction de l'école.

Petite et moyenne section de Mme Maton

Moyenne et grande section de Mme Ménesse

Grande section et CP de Mme Maareche

CE1 et CE2 avec Mme Férez que nous félicitons pour la naissance de Juliette

CM1 et CM avec Mr Lecerf.

CE2 et CM1 avec Mme Bureau. qui projette d'emmener ses élèves en classe de mer début mars à Lamor Plage dans le Morbihan Pour ce beau projet, la municipalité a accordé une subvention de 3000 €.

Vœux à la population

Pas de verglas ce 7 janvier 2018... C'est donc facilement que les auriniens pouvaient venir à la cérémonie des vœux organisée par Mme le Maire. C'est en présence de son conseil municipal, de quelques personnalités, du corps des sapeurs pompiers volontaires et de l'harmonie que Christiane Pinckers s'adressa à l'assemblée. Ce fut l'occasion de dresser un bilan de l'action de la municipalité pour l'année écoulée tout autant que d'évoquer les projets pour l'année à venir. Après l'intervention du président de la CC 3 Rivières, le conseil municipal procéda à la remise des prix du concours des maisons et vitrines illuminées. L'harmonie qui avait lancé cette cérémonie par une belle Marseillaise la clôturait par la célèbre marche de Radetzki.. de quoi rêver quelques instants à un nouvel an viennois... Mme le Maire finit en remerciant les villageois présents, tout particulièrement les membres des associations dynamiques qui animent le village ainsi que l'harmonie qui apporta un peu de gaité à ce moment de convivialité terminé par le verre de l'amitié.

Début décembre, selon la tradition, ce sont les enseignants et les employés communaux qui étaient mis à l'honneur par la municipalité. Mme le Maire remerciait les uns et les autres pour leur travail sérieux et leur investissement. On évoqua le projet de classe de mer monté par Mme Bureau.
Chez le personnel communal, on notait les départs en retraite de Mr Pêcheux en septembre et de Mme Guerdoux en décembre. Cette dernière ne sera pas remplacée. A chacun d'eux, la commune adresse ses vives remerciements et leur souhaite une riche nouvelle vie.

Le 12 janvier, une petite délégation d'élus accompagnait Mme Le Maire à la maison de retraite St Vincent de Paul pour une visite aux résidents de la commune. Lors de ce moment , les six auriniennes reçurent une boîte de chocolats et une fleur. Chacune manifesta son plaisir de cette visite inattendue et remercia Mme le Maire pour cette démarche bien sympathique.

Vœux à la maison de retraite

C'est le 18 janvier que Mr Coustenoble , directeur de la maison de retraite St Vincent de Paul présentait ses vœux aux résidents, au personnel et aux nombreux invités. Dans son intervention, il soulignait l'importance du travail du personnel auprès des résidents par une prise en charge individualisée de chacun. Il remerciait les bénévoles pour l'aide essentielle qu'elles offraient dans l'animation de l'établissement. Mr Coustenoble rappelait les actions faites en 2017 pour que les résidents gardent un lien avec l'extérieur comme, l'animation dans la résidence lors de la fête communale, l'intervention des enfants de l'école et de l'ACE, la journée « vincentienne » lors de la fête pour le quatrième centenaire de St Vincent de Paul. Enfin, il félicitait la vingtaine de résidents participant à la chorale de l'établissement. Dans son intervention, Mme Pinckers soulignait l'importance de l'établissement pour l'économie du territoire mais surtout félicitait son directeur pour tout ce qui était fait pour le bien être des résidents. On retiendra deux citations de St Vincent de Paul que rappelait Sœur Marie Pascal, sœur servante de la résidence: « Être avant de faire » et « Faire le bien et bien le faire » dont on peut dire pour conclure qu'elles guident chaque acteur de l'établissement pour le bien vivre des résidents.

Spectacles Evénements

Le Petit Théâtre

« Il court, il court le muret » pièce d'Annie Dapray et Jean Claude Martineau. C'est la nouvelle pièce que nous propose le Petit Théâtre pour cette saison 2017 2018. Conflit de voisinage à propos d'un mur et de deux incorrigibles voisins. Dilemme de cœur pour leurs enfants épris l'un de l'autre..

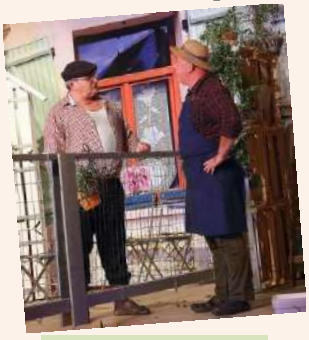

Un mur pas droit et des chemins bien tortueux pour espérer un dénouement heureux. Beaucoup d'humour, histoire d'un mur et histoire « d'amuur »...Tous les ingrédients d'un spectacle bien orchestré par des acteurs qui ont maintenant beaucoup d'expérience pour leur dixième saison. On rit beaucoup et on aime cela. La preuve en est la fidélité des spectateurs qui se pressent toujours aussi nombreux et désireux d'un bon moment de détente et de rires. Et puis il y a toujours nos chères commères pour nous faire rire de tout aux travers d'anecdotes désopilantes, de portraits caricaturaux et de jeux de mots sur notre quotidien et l'actualité. A voir encore ou à revoir en Replay sur « petit-theatre-origny.fr » !!

Black Stain

Le 28 octobre, l'association « The Black Stain » organisait sa troisième soirée « Rock en Thiérache ». Très beau succès pour ce concert qui accueillait environ 200 amateurs gratuitement. Les groupes « Fernand Jack » de Trèlon et « Trouble Dose » de l'Avesnois chauffaient la salle avant l'entrée en scène des Black Stain.

Notre groupe local offrait un concert de près de 2 heures en interprétant des morceaux de leur premier album mais surtout ceux de leur nouvel album baptisé, « Third World War » que l'on peut se procurer en mairie. Les attentats, la violence sur les réseaux sociaux, les Femen et Trump sont quelques uns des thèmes abordés dans ce nouvel album « emprunt aussi d'ironie et d'une note d'espoir » soulignent les quatre complices.

Travaux

Après les gros travaux de voirie de cet été, l'année se termine avec quelques petits chantiers.

A l'église du Chaudron, après le clocher l'an dernier, c'est la façade sud qui a été rénovée. C'est dans le cadre d'un chantier d'insertion qu'a été réalisé le jointement de cette partie de l'édifice. Le coût de cette opération, pour la commune se limite donc à la fourniture des matériaux et à une adhésion à Quick Multiservice. Ces travaux se terminent par la pose d'éléments de protection des vitraux.

Autre chantier en cours, **la caserne des pompiers** aux Coutures.

Les fondations sont posées mais les conditions climatiques ont retardé la suite des travaux. Le chantier pourrait être achevé cet été. Cette construction est prise en charge par le SDIS, financement départemental qui n'est donc pas directement au budget de la commune qui néanmoins participe chaque année au financement de cet établissement par une cotisation de 45 000 €.

Enfin, des travaux de rénovation de l'ancienne perception sont en cours pour louer cette maison dans les mois prochains. Ce sont les employés communaux qui, pour l'essentiel, réalisent ces travaux.

Antenne relais Free mobile

Dans le cadre des exigences de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, Free Mobile est soumis aux obligations de couverture de la population et est impliqué dans le programme de résorption des zones blanches. Pour assurer cette couverture, des antennes relais doivent être déployées.

Dans le cadre de ces obligations, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais pour contribuer à la couverture de la commune en 3G et 4G. Il est donc prévu d'installer, en juin 2018, un pylône de 25 m de haut, supportant 3 antennes et 2 paraboles, implanté à coté de la station de pompage sis « Les Coutures ».

Une attention toute particulière a été portée pour l'insertion paysagère du projet. Le pylône treillis de 25 m sera en gris Galva et les antennes et les paraboles Iliad seront peintes selon le gris poussière RAL 7077. Les « baies » techniques seront installées au pied du pylône.

Mais surtout, Free mobile certifie que, en dehors du périmètre de sécurité balisé sur le site , les références d'exposition aux champs électromagnétiques fixées dans le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 seront respectées. **Le dossier complet sur ce projet est consultable en mairie.**

Investissement

La commune a équipé la régie d'un véhicule aux fonctions multiples. Sa benne est adaptée au transport de matériaux variés. Sa cabine permet de transporter en toute sécurité 3 personnes pour se rendre sur le lieu d'intervention. Enfin ce véhicule dispose d'un coffre à outils fermé. Coût de l'achat de ce véhicule : 22500 € HT.

Vie économique

Il fait bon vivre à Origny, il y fait également bon travailler. Comme nous l'avions fait dans quelque bulletin précédent, nous souhaitons encourager les nouveaux entrepreneurs de la commune. Ainsi en est il de Vincent DEGOIS qui a lancé son entreprise de Chauffage et Plomberie en février 2017. C'est avec plus de 28 ans d'expérience professionnelle que Vincent a voulu voler de ses propres ailes. D'abord 11 ans chez Mr Thevenin puis depuis fin 1999 chez Mr Colas pour terminer avec Mr Pézeril,. Les tuyaux, les chaudières et autres baignoires n'ont plus de secrets pour lui. Nous lui souhaitons bon travail et belle réussite.

AGENDA

Formation: « **A vos tablettes** » ... non pas celles de chocolat !!.
L'APTAHR organise à Origny un atelier d'initiation à l'usage des tablettes numériques à l'adresse des séniors. Il s'agira d'une cession de 18 séances de février à juin, le jeudi de 14 h à 15 h 30. Objectif: utilisation d'une tablette à diverses fins, comme par exemple, constitution d'un agenda, jeux, photos, communication internet, etc... Renseignements et inscription en mairie avant le 19 février. Le nombre de places est limité. Des tablettes seront mises à dispositions ; coût 2 €.

Guénael Hallard propose de nous faire découvrir **la faune de la commune** à l'occasion d'une projection à la mairie à 18 h 30 le mardi 20 février. Il ne sera pas question de présenter les 1435 espèces animales recensées sur la commune mais .... seulement les plus marquantes !!

Après un grand succès de la sortie aux marchés de Noël, le comité des fêtes organise une voyage au salon agricole de Paris le 24 février 2018, déjà complet. A nouveau prévue, une sortie à **la foire de Paris** le mardi 8 mai. Informations et inscriptions auprès de Céline Loize au 06 25 31 26 79. Enfin, il y a un projet d'une sortie à Paris en août autour du Panthéon et du quartier de Montmartre.

Par ailleurs, le comité des fêtes organise également **le carnaval des enfants** le dimanche 18 février. Venez nombreux rencontrer des mascottes, profiter d'un spectacle puis du bal costumé.

Rappel: **Le club du troisième âge** se réunit un jeudi sur deux en général. Le programme est consultable en mairie. A noter cependant comme temps forts, un repas de la St Valentin le 15 février et un pour la fête des mères, le 31 mai.

ATTENTION, la mairie n'est plus ouverte systématiquement le samedi matin mais seulement sur rendez vous. Les autres jours, horaires inchangés: 8 h00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 30

Amical'Dance organise un Bal Country le 11 février et un Thé Dansant le 18 mars. Renseignements en mairie ou au 06 14 10 88 78

Brocantes: le 27 avril par « Les amis de la plaine et du bois des Routières » et mi avril par l'ASCA.

Fête d'Origny en Thièrache, les 16 et 17 juin. Programme en préparation.